

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département de la Sarthe  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR  
 SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024

Convocation

Date de la convocation : 25/11/2024

Date de l'affichage convocation : 25/11/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 06/12/2024

Publiée ou notifiée le : 06/12/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 23

L'an deux mil vingt-quatre, trois décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT et MM ALLARD, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme GEORGET, LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, DUVAL, FRIZON, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, HELLEGOUARC'H, MARTIN et MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, BOURIN, HURTELOUP, LEESCHAEVE, MOURIER.

Pouvoir :

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Floriane REUT (Coordinatrice technique des déchèteries)

**Délibération 2024 – 45 :  
 AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURE – DECHETS VERTS**

**Le Président expose,**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services, il convient de passer le marché suivant :

- Gerbage, broyage, enlèvement, transport et traitement des déchets verts issus des déchèteries (5 lots), selon la procédure suivante : appel d'offre ouvert (>221 000€HT), en application de l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.

**Durée : 3 ans + 1**

**Montant global estimé : 369 082.60€HT (reconduction comprise)**

Comme le prévoit l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique, les lots 3, 4 et 5 (Enlèvement et traitement des déchets verts des déchèteries de Château du Loir, Verneil le Chétif et Oizé) seront passés dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. En effet, la valeur estimée de chacun des lots est inférieure à 80 000€ HT et le montant cumulé de ces lots ne doit pas excéder 20% de la valeur totale estimée de tous les lots. La valeur du lot n°3 estimée à 19 200€, la valeur du lot n°4 estimée à 24 000€, et la valeur du lot n°5 est estimée à 19 200€, soit 18.60% de la valeur estimée de tous les lots.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le lancement de la procédure décrite ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de ces procédures ou de leur relance en cas d'infructuosité,

**AUTORISE** le Président à signer le marché public, ainsi que les éventuels avenants.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pc  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois  
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat  
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi  
être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait, copie conforme,  
Le secrétaire de séance,

J-C AMY

Pour extrait, copie conforme,  
Le Président,  
F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE